

Gouvernement du Québec

**Décret 1206-98, 23 septembre 1998**

CONCERNANT le Comité ministériel de l'éducation et de la culture

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 144-96 du 31 janvier 1996, modifié par les décrets 1534-96 du 11 décembre 1996, soit modifié de nouveau, par l'addition, à la fin du deuxième alinéa du dispositif, des mots « ainsi que la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

30928

Gouvernement du Québec

**Décret 1207-98, 23 septembre 1998**

CONCERNANT le Comité ministériel du développement social

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 145-96 du 31 janvier 1996, modifié par les décrets 1120-96 du 11 septembre 1996 et 1535-96 du 11 décembre 1996, soit modifié de nouveau, par l'addition, à la fin du deuxième alinéa du dispositif, des mots « ainsi que la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

30929